

Contrat d'Allocation d'Études

aux Hôpitaux Civils de Colmar

ÉTUDIANTS



- **Infirmiers** en 2^e ou 3^e année d'études
- **Manipulateurs en électroradiologie médicale** en 2^e ou 3^e année d'études
- **Aides-soignants**
- **Orthoptiste**

Pour la 5^{ème} année consécutive, les HCC, en lien avec l'ARS, vous proposent de **signer un Contrat d'Allocation d'Études (CAE)** dès la **rentrée 2026** qui vous permet de percevoir :

- ✓ **une indemnité de 8.000 € nets par année d'études**
- ✓ **la garantie d'être embauché aux HCC dès l'obtention de votre diplôme**
- Vous vous engagez à **travailler** dès l'obtention de votre diplôme **dans l'établissement durant le double de la durée de l'aide que vous aurez perçue** (2 ou 4 ans).

AVENIR



CANDIDATURE



Candidatez jusqu'au **1^{er} août 2026** auprès des HCC en transmettant votre lettre de motivation et votre CV par mail :

✉ clementine.schwab@ch-colmar.fr

Les + des HCC

- Conditions de recrutement étudiées et proposées selon votre profil
- Plateforme Staffelio pour simplifier la gestion des remplacements
- Restaurant du personnel (sur site Pasteur)
- Possibilité d'accéder à un logement à prix modéré
- Crèche de l'hôpital (sur site Pasteur)
- Amicale du personnel
- Aides aux mobilités douces (transports en commun, vélo, plateforme de covoiturage, etc.)
- À 10 minutes à pied de la gare